



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 24 octobre 2025

Santé et conditions de travail

UN SCANDALE PASSÉ SOUS SILENCE

**En coulisses,
l'empoisonnement à
grande échelle des
cheminots continue.
La santé de milliers de
cheminots est menacée et
la direction refuse
d'éradiquer toutes
sources d'amiante.**

**Elle tente de taire le
scandale.**

Sur le périmètre du GPU SNCF, le bilan du 1^{er} semestre 2025 est édifiant : 34 cheminots ont été reconnus en maladie professionnelle consécutive à l'inhalation de poussières d'amiante. Beaucoup d'autres sont en attente de reconnaissance. Plus de 720 décès ont été reconnus en seulement 20 ans.

SNCF se rend coupable d'inaction et s'expose à une reconnaissance de sa faute inexcusable en qualité d'employeur dans de très nombreuses situations.

DES FUSIBLES EMPOISONNÉS

Dans sa communication du 26 septembre 2025, la direction alerte l'ensemble du personnel concernant le risque des portes fusibles noirs SP38/SP58 LEGRAND contenant de l'amiante.

Le problème semble venir de nulle part et pourtant comme en atteste le relevé de conclusion de la DCI du 28 août 2025 portée par la CGT, un rapport de mission de repérage commandité par la SNCF à l'entreprise TUV SUD France indique que les SP38 et 58 ont été détectés comme matériaux dangereux contenant de l'amiante dès 2023, confirmé en 2024.

L'utilisation des SP 38 et 58 est prohibée, pourtant la direction continue de faire la sourde oreille et ne prend pas de mesures suffisantes pour protéger totalement les cheminots.

La direction du Groupe avait bien connaissance des faits depuis plus de deux ans et n'a rien fait. L'absence de communication sur les mesures conservatoires à mettre en place pour la protection des salariés est mortelle.

La CGT a redoublé ses interventions durant tout l'été pour faire appliquer un protocole de prévention pour les cheminots et pour que cette problématique soit traitée à son degré d'importance prioritaire : rédaction d'un rapport préventif adressé à l'inspection du travail, DCI, droits d'alerte pour danger grave et imminent.

La CGT cheminots continue de dénoncer :

- Des mesures conservatoires tardives et insuffisantes,
- L'absence de recensement clair des installations dangereuses.
- Le manque d'informations fiables données à l'ensemble des cheminots et des prestataires.
- Un mépris total de la santé des cheminots.

Les derniers éléments partagés avec la société LEGRAND, dévoilent que de nombreux équipements électriques autres que les SP38 et 58 contenant de l'amiante continuent d'être livrés.



La CGT revendique :

- La suppression du risque par un plan et un programme de retrait systématique des portes fusibles SP38/SP58, par une entreprise certifiée
- Un recensement exhaustif des installations et repérages effectués par un opérateur certifié amiante et des divers équipements électriques pouvant contenir de l'amiante.
- Un arrêt total des interventions sur l'ensemble des installations électriques, pour les cheminots et les prestataires, tant que le doute n'est pas levé : maintenance, vérification, mise en conformité, astreinte, travaux ...
- Un recensement nominatif de tous les cheminots exposés, avec fiches d'exposition et suivi médical renforcé/post-exposition.

INFORMEZ-VOUS DANS LES SYNDICATS DE SITE ET FAITES COMME DES MILLIERS DE CHEMINOTS REJOIGNEZ LA CGT !

**ENSEMBLE REFUSONS DE
PERDRE LA VIE EN LA
GAGNANT !
GAGNONS SUR NOS
REVENDICATIONS !**

